Image not found or type unknown

Appartement dégradé, impossible de le faire visiter

Par **wax**, le **26/06/2015** à **19:07**

Bonjour à tous,

Je suis dans la situation où le locataire me donne congé d'un appartement qu'il a dégradé. J'entends par là qu'il a commencé plusieurs travaux de changements de revêtements de sol, murs etc dans jamais aller au bout.

Je me retrouve donc avec un logement avec les tapisseries moitié arrachées par exemple

N'entretenant pas le logement, il a aussi pris l'habitude de ne pas remplacer ses ampoules grillées et d'avoir à disposition un luminaire sur pied qu'il déplace avec lui dans le logement à longueur de journée à chaque fois qu'il change de pièce.

Bref, le logement n'est donc absolument pas montrable et je ne peux envisager de diffuser des annonces car je ne peux réaliser les visites dans cette situation.

Certes, il m'affirme qu'il fera le nécessaire avant l'état des lieux. Mais le préavis n'est il pas conçu pour laisser au propriétaire le temps de trouver un successeur ? S'il fait les travaux juste au moment de la remise des clés, ça veut dire que tout se passe comme si je n'avais pas eu de préavis. Je serai contraint de commencer ma recherche de locataire le jour du départ de celui actuellement en place.

Existe t il une solution pour ce cas de figure ? Puis je exiger du locataire de me fournir un logement présentable durant la période de préavis ?

Bref, vous avez compris mon problème.

Merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés